

Compte Rendu du Conseil Municipal du 14/12/2006

L'AN DEUX MILLE SIX , le 14 Décembre à 19h30, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 1^{er} décembre 2006, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaients présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, Mlle MATHIS, M. HAFIDI, Mme LATOUR Adjoints au Maire,

Mmes CARON, MOUALED, MM. MONZAUGE, ROS, GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, M. ROZENBERG, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, MM. RUER, AMOR, Mmes GONZALES-FRETUN, GIULIANOTTI, RATZEL, M. ZOMER Conseillers Municipaux.

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. MONINO	Mme MATHIS	Mme BUISSON	Mme DERKAOUI
M. KARMAN	M. AMOR	Mme AHMED	M. BEAUDET
M. RALITE	Mme GRARE	Mme KARMAN	Mme LATOUR
Mme SAULNIER	M. GARNIER	M. RICARD	Mme YONNET
Mme BALU	M. ROZENBERG		

Absents : MM. REGAZZI, AUGY, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET, MM. DIB. CAMPANA.

Secrétaire de séance : Lola NARRITSENS

QUESTION N° 240 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 15 Novembre 2006

A l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2006

QUESTION N° 241 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Aménagement du poste de police municipale. Demande de permis de construire

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Verts» s'étant abstenus, Monsieur René FRANCOIS du groupe "Elus Communistes et Républicains" ayant voté contre,

Autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire relative à l'opération citée en objet.

QUESTION N° 242 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché de maintenance et dépannage des installations de production thermique de 2004 à 2006. Avenant n°1 au lot n°1 (chaudières murales)

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Verts» s'étant abstenus,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise IDEX titulaire du lot concerné.

Cet avenant sanctionne une modification du seuil maximum du marché porté ainsi :

- de 18 000 € TTC à 24 000 TTC

soit une plus value de 6 000 € TTC.

En conséquence les seuils du marché pour l'année 2006 deviennent :

- seuil minimum : 6 000 TTC - seuil maximum : 24 000 TTC

QUESTION N° 243 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Construction d'un immeuble de bureaux au centre technique municipal. Approbation du marché, du nouveau bilan global prévisionnel et autorisation de signature.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Verts» ayant voté contre, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue,

Approuve le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet pour un montant de 5 399 000,00 € TTC.

Approuve le marché négocié de travaux relatif à l'opération citée en objet.

Autorise, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure le 23 novembre 2006, le Maire à signer le marché subséquent d'un montant de 4 215 900,00 € TTC avec l'entreprise ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir la société COLAS.

QUESTION N° 244 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Déplacement et aménagement de la blanchisserie municipale au centre technique municipal. Approbation du marché de travaux et autorisation de signature.

A la majorité des membres du conseil, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue,

Approuve le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet estimé à 654 000 euros TTC.

Approuve le projet de marché de travaux relatif à l'opération citée en objet passé sur Appel d'Offres alloti et autorise le Maire conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres à signer les marchés subséquents avec les sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses à savoir :

- **Lot 1** **Démolitions – Maçonnerie – Carrelage – Menuiseries intérieures – VRD**
Société EGDC pour un montant de 182 152,26 € TTC

- **Lot 2** **Charpente métallique – Couverture**
Société FBCC pour un montant de 44 850,00 € TTC

- **Lot 3** **Menuiseries extérieures aluminium**
Société SCMMSC pour un montant de 19 206,56 € TTC

- **Lot 4** **Plafonds suspendus**
Société MODULOBAT pour un montant de 7 350,62 TTC

- **Lot 5** **Peintures**
Société CARMINE pour un montant de 15 548,00 € TTC

- **Lot 6** **Plomberie – Chauffage – Ventilation**
Société SECPIT pour un montant de 150 507,39 € TTC

- **Lot 7** **Electricité – Courants forts / Courants faibles**
Société ENTRA pour un montant de 78 335,61 € TTC

- **Lot 8** **Remplacement partiel du matériel blanchisserie**
Société ELECTROLUX pour un montant de 94 543,80 €TTC

QUESTION N° 245 - RAPPORTEUR René FRANCOIS

OBJET : versement d'un prêt sans intérêts de 12 000 euros à l'association "Autour de Vous" remboursable au 30 juin 2007

A l'unanimité.

Un prêt sans intérêts de 12 000 euros est attribué à l'association « Autour de vous » au titre de l'exercice 2006.

il fera l'objet d'un remboursement au 30 juin 2007

QUESTION N° 246 - RAPPORTEUR René FRANCOIS

OBJET : Rapport d'activité du SIPPAREC pour l'électricité, les réseaux urbains de télécommunication et vidéocommunication relatif à l'année 2005.

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication pour l'année 2005.

QUESTION N° 247 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis pour reconduction de l'action "Facilitation de l'accès aux soins des personnes en situation précaire"

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de la CPAM et au titre du FNASS une subvention d'un montant de 13.000 € pour la reconduction de l'action « *entrée dans une filière ou facilitation de l'accès aux soins des personnes les plus démunies* » en 2006, et à signer la convention correspondante.

QUESTION N° 248 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Subvention auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'action "Point d'accueil et d'écoute Mosaïque" et signature de la convention correspondante

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales une subvention à hauteur de 35.000 euros pour la prorogation de l'action « Point Accueil et Ecoute Mosaïque » en 2006 et à signer la convention correspondante.

QUESTION N° 249 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Adhésion de la ville d'Aubervilliers au groupement régional de santé publique

A l'unanimité.

Autorise le maire à transmettre la demande d'adhésion de la ville au GRSP et à proposer qu'un représentant de la commune siège à son Conseil d'Administration.

QUESTION N° 250 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Aide au financement de la vidéo surveillance des parkings de l'O.P.H.L.M.

A la majorité des membres du conseil, Mesdames DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" et GIULIANOTTI du groupe "Alliance des générations pour le changement à Aubervilliers" s'étant abstenues, Monsieur DEL MONTE n'a pas pris part au vote,

Décide de verser pour l'exercice 2006 une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers d'un montant de 440 000 € au vu de la facture présentée.

QUESTION N° 251 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Adoption d'un avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage 2003 avec l'OPHLM d'Aubervilliers concernant la démolition d'immeubles du patrimoine privé communal.

A la majorité des membres du conseil, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue, Monsieur DEL MONTE n'ayant pas pris part au vote,

Décide d'adopter l'avenant n°1 à la convention 2003 de mandat de maîtrise d'ouvrage signée en 2003 avec l'OPHLM d'Aubervilliers concernant la démolition d'immeubles du patrimoine privé communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1.

Sur la dépense globale en résultant, d'un montant de 363 759,74 €, 296 886,95 € ont déjà été versés. Le solde, est de 66 872,79 €.

QUESTION N° 252 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : année 2007 : attributions vestimentaires.

A l'unanimité.

Approuve le tableau des attributions vestimentaires pour l'année 2007,

Approuve le montant des bons d'achat vestimentaire attribué à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire.

QUESTION N° 253 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Recrutement des agents pour le recensement 2007 et la fixation de leur indemnité.

A l'unanimité.

Autorise le maire à recruter 16 agents recenseurs et 3 contrôleurs pour effectuer les opérations de recensement rénové de la population prévues du 18 janvier au 24 février 2007.

Approuve le versement aux agents recenseurs d'une rémunération brute dans les conditions suivantes :

- Bulletin individuel collecté dans les logements	:	1,31 €
- Feuille de logement collectée dans la commune	:	0,66 €
- Dossier d'adresse collective collecté dans la commune	:	1,08 €
- Fiche de logement non enquêté	:	1,62 €
- Relevé des adresses et carnet de tournée	:	43,29 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés.

Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. L'enveloppe de cette compensation est fixé à 1952 € brut.

Approuve le recours à deux interprètes chinois et bengali d'une rémunération sur la base horaire brute de 12 €.

Approuve l'attribution d'une prime forfaitaire brute de 1139 € à chacun des contrôleurs du recensement ayant satisfait à leurs obligations d'encadrement.

QUESTION N° 254 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : direction des affaires culturelles : suppression d'un poste de bibliothécaire et création d'un poste d'attaché.

A l'unanimité.

Décide de supprimer l'emploi de Bibliothécaire, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Autorise la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier 2007, exerçant les fonctions d'adjoint au responsable du service culturel, avec pour principales missions :

Sous réserve des adaptations imposées par l'évolution du projet de service :

- le dossier du secteur « musique » (relations avec le CNR, Cité Musique, le Pôle Ressources des Musiciens Amateurs, le secteur musique de l'OMJA, les festivals – Banlieues Bleues, Zerock, Ville des musiques du monde... fête de la musique, « Auber'orgues »...),
- le dossier public « jeune » : gestion des partenariats et des synergies avec l'ensemble des acteurs « jeunesse » de la ville dans la perspective de la construction d'une offre culturelle en direction de la jeunesse (avec la forte préoccupation de favoriser la fréquentation des nombreux équipements culturels par les jeunes).
- Ainsi que le suivi de dossiers en étroite collaboration avec le directeur, en fonction des besoins et des projets en cours.

QUESTION N° 255 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : direction des ressources humaines : service organisation et méthodes : création d'un poste d'attaché.

A l'unanimité.

Décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2007 un poste permanent d'Adjoint au responsable du service organisation et méthodes, ayant pour fonction principale : la réalisation d'études en organisation du travail, et pour activités principales :

- de conduire de manière autonome avec les services municipaux la réalisation d'études organisation.
- de proposer et présenter aux services la méthodologie pressentie pour répondre à la demande et au contexte de réalisation (analyse structurée de la demande, choix des méthodes d'analyse de la situation, etc...),

- de présenter et met en débat auprès des services (responsables et équipes) les résultats de l'étude et les préconisations,
- d'organiser la restitution des études avec le responsable du service concerné auprès des différents acteurs intéressés par les résultats de l'étude et la mise en œuvre des préconisations,
- de travailler en étroite collaboration avec les services « ressources » et notamment la direction des ressources humaines, le service du personnel, la médecine préventive et professionnelle, la direction de l'informatique, les services techniques, etc...
- d'échanger sur l'avancement des études réalisées avec le responsable « organisation et méthodes » et le directeur général adjoint des services.

Dit que cet emploi ainsi créé relèvera du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Dit que cet emploi créé a vocation d'être occupé par un fonctionnaire, toutefois au regard de la nature des fonctions et des besoins du service, cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire en l'absence des candidats fonctionnaires répondant au profil de poste.

QUESTION N° 256 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : direction enfance, jeunesse et sports : secteur petite enfance : création d'un poste d'adjoint au responsable du service petite enfance.

A l'unanimité.

Décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2007 un poste permanent d'adjoint au responsable du service petite enfance, ayant pour missions :

- la coordination du pôle administratif
- le suivi des tableaux de bords de fréquentation de structures
- le suivi des engagements financiers et des budgets de fonctionnement des structures
- la préparation, le suivi des commissions d'admission aux modes d'accueil
- la participation au montage de dossiers de financements (caisse d'allocations familiales, conseil général)
- le suivi de dossiers communs à l'ensemble des structures (ex : le développement des accueils parents-enfants)
- la collaboration avec des partenaires internes (autres services municipaux) ou externes (caisse d'allocation familiales, conseil général, partenaires divers...).

Dit que cet emploi ainsi créé relèvera du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Dit que cet emploi créé a vocation pour être occupé par un fonctionnaire, toutefois au regard de la nature des fonctions et des besoins du service, cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire en l'absence des candidats fonctionnaires répondant au profil de poste.

QUESTION N° 257 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Transfert de la compétence des "Dépôts sauvages" de la ville d'Aubervilliers à la communauté d'agglomération "Plaine Commune" : suppression des postes à l'identique à la commune d'Aubervilliers.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Verts», Mesdames DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" et GIULIANOTTI du groupe "Alliance des générations pour le changement à Aubervilliers" s'étant abstenues,

Suite au transfert de la compétence des « dépôts sauvages » de la ville d'Aubervilliers à la communauté d'agglomération Plaine Commune à compter du 1^{er} janvier 2007, les postes de catégorie C énumérés comme suit, affectés à l'exercice de la compétence seront transférés et supprimés du tableau des effectifs de la ville, à savoir :

- 1 agent de maîtrise
- 1 agent technique
- 3 agents des services techniques.

QUESTION N° 258 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : service dentaire : avenant n°1 au contrat de renouvellement passé à compter du 1er mai 2006 avec madame Claire GIBASSIER, engagée en qualité de chirurgien dentiste.

A la majorité des membres du conseil, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue,

A compter du 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} alinéa de l'article 2 du contrat de madame Claire GIBASSIER, engagée en qualité de chirurgien dentiste, affectée au service dentaire du centre municipal de santé, se trouve ainsi modifié :

L'intéressée sera soumise à une durée hebdomadaire de service de 14H30 maximum au lieu de 27 Heures.

Les autres clauses du contrat passé avec madame Claire GIBASSIER restent inchangées.

Autorise en conséquence le maire à signer l'avenant.

QUESTION N° 259 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : service dentaire : approbation d'un contrat passé à compter du 1er janvier 2007 avec mademoiselle CAO Nguyêt -Hân, engagée en qualité de chirurgien dentiste, affectée au service dentaire du centre municipal de santé.

A la majorité des membres du conseil, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue,

Autorise le maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chirurgien dentiste.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 62,78 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} juillet 2006, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le maire à signer le contrat .

QUESTION N° 260 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : création de six postes d'agents territoriaux d'animation qualifiés, pour les centres de loisirs municipaux.

A l'unanimité.

Décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2007, six postes supplémentaires d'agents d'animation qualifiés, afin de renforcer les diverses actions ou interventions existantes, dans le cadre du développement de l'animation dans les centres de loisirs municipaux.

Le tableau des emplois permanents de la collectivité au 1^{er} Janvier 2007, pour le cadre d'emplois des agents territoriaux d'animation s'élève à : 96.

QUESTION N° 261 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : approbation d'un contrat passé à compter du 1er janvier 2007 avec monsieur BRULEY Claude, engagé en qualité de médecin spécialiste en dermatologie, affecté au centre municipal de santé.

A la majorité des membres du conseil, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue,

Autorise le maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2007, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de médecin spécialisé en dermatologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,33 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} juillet 2006, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le maire à signer le contrat.

QUESTION N° 262 - RAPPORTEUR Eric PLEE**OBJET : Demandes de rétrocession des concessions n°22553, n°27084 et n°30617**

A l'unanimité.

Accepte la rétrocession des concessions N° 22553, N° 27084 et N° 30617 étant entendu que la part revenant au C.C.A.S. restera acquise à cet organisme.

Les sommes à rembourser sont de :

- Pour la concession N° 22553 de 33,49 euros
- Pour la concession N° 27084 de 87,53 euros
- Pour la concession N° 30617 de 480,70 euros

QUESTION N° 263 - RAPPORTEUR Eric PLEE**OBJET : Revalorisation du tarif des concessions et droit d'occupation d'un caveau provisoire du cimetière communal**

A l'unanimité.

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs du Cimetière Communal :

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2007 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	57,33 €	17,20 €	11,47 €	86,00 €
30 ans	182,67 €	54,80 €	36,53 €	274,00 €
50 ans 2m	542,67 €	162,80 €	108,53 €	814,00 €
50 ans 3m	590,00 €	177,00 €	118,00 €	885,00 €

CAVEAU PROVISOIRE

Par mois dès la 1^{ère} journée	53,33 €	16,00 €	10,67 €	80,00 €
--	---------	---------	---------	---------

COLUMBARIUM

10 ans	164,67 €	49,40 €	32,93 €	247,00 €
15 ans	247,33 €	74,20 €	49,47 €	371,00 €

Les présents tarifs entrent en application au 1^{er} janvier 2007.